



Utilisation des portables des élèves

Par **nath1**, le **02/02/2016** à **11:09**

bonjour je voudrais savoir si c'est normale qu'un professeur envoie un message aux élèves le dimanche soir pour les prévenir de rattrapage de ccf sport, ne doivent-ils pas plus tôt prévenir les parents ? je ne trouve pas ça normal que les professeurs aient le numéro personnel des élèves. Êtes-vous d'accord avec moi ou pas ? y a-t-il une loi ?

Par **Lag0**, le **02/02/2016** à **11:18**

Bonjour,
Elèves mineurs, majeurs ?
Lorsqu'il y a une communication d'informations en classe, c'est aussi aux élèves qu'elles sont données, on ne fait pas venir les parents pour s'adresser à eux...

Par **morobar**, le **02/02/2016** à **18:36**

Bonsoir,
[citation] je ne trouve pas ça normal que les professeurs aient le numéro personnel des élèves [/citation]
Oui, il existe une loi qui interdit aux professeurs de lire dans le sac à dos ou dans les entrailles d'un bouc pour deviner les numéros de téléphone des élèves.
À l'évidence, les élèves ont communiqué un numéro, c'est bien pour qu'il soit utilisé avec leur autorisation.
Si vous ne voulez pas de ce moyen de communication, il ne faut pas doter l'élève d'un mobile.